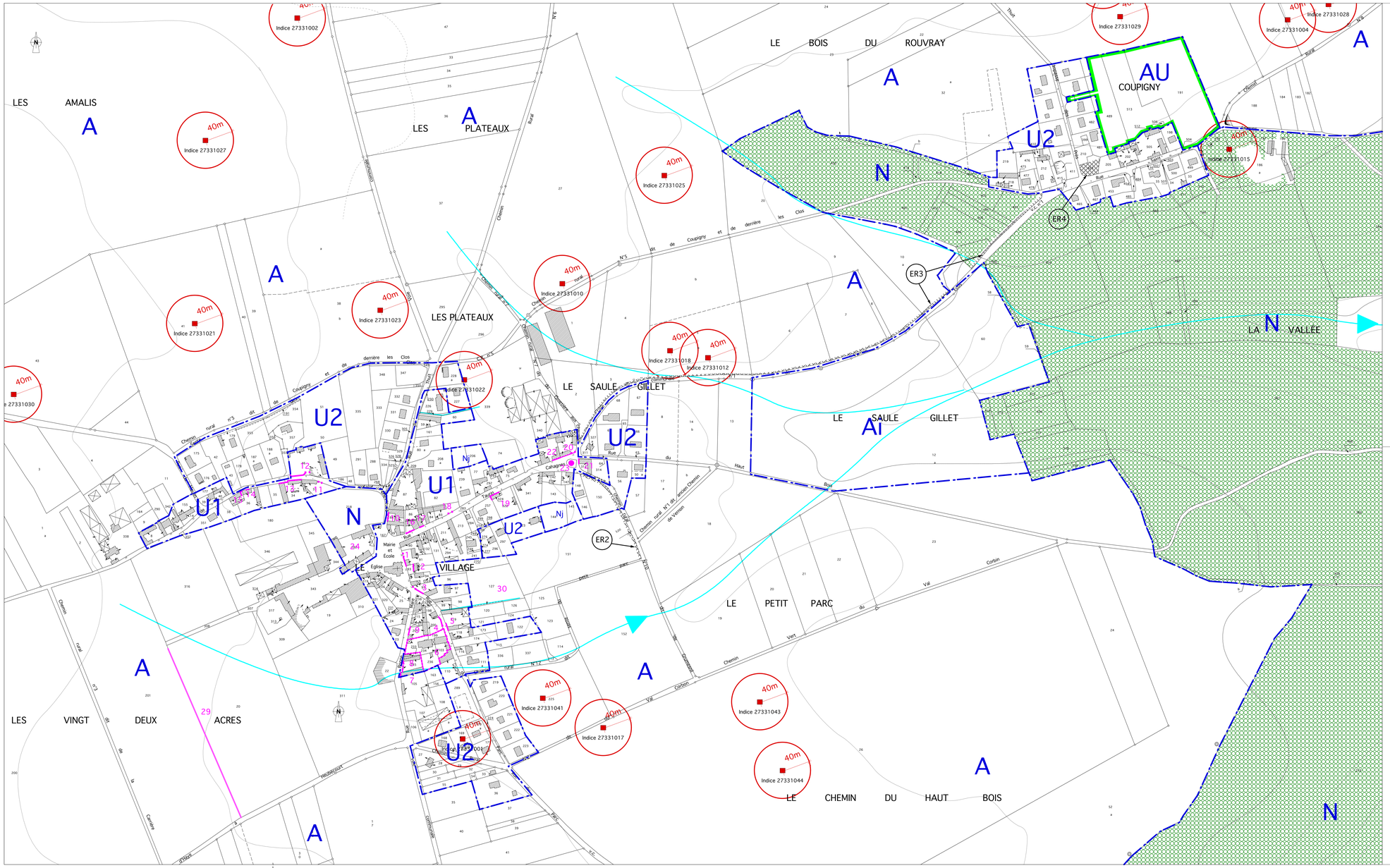

LEGENDE ZONAGE

LIMITE DES ZONES

ZONES URBAINES

U1 - Zone d'urbanisation Bâti Ancien

U2 - Zone d'urbanisation Bâti Récent

ZONES D'URBANISATION FUTURE

AU - Zone d'urbanisation future nécessitant une modif cation du PLU

ZONES NATURELLES

A - Zone à vocation Agricole

Ai - Zone à vocation Agricole inconstructible

N - Zone à vocation Naturelle de Préservation

Nj - Zone à vocation Naturelle de Préservation des jardins

EMPLACEMENTS RESERVÉS

ER1, ER2, ER3, ER4, ER5 : Prof t de la Commune pour élargissement de voirie, aménagement sécuritaire liaisons piétonnes, parking cimetière

Préservation au titre de l'article L123-1-5, alinéa 7 du Code de l'Urbanisme (le numéro renvoie à la photographie dans l'annexe du réglement du PLU)

ESPACES BOISES CLASSES

Périmètre dans lequel s'appliquent des orientations particulières d'aménagement du PADD

Axes de ruissellement des eaux pluviales

CAVITES SOUTERRAINES

Source site : www.eure.equipement.gouv.fr/acces-a-la-carte-des-cavites-r279.html

xxxxxx numéro de l'indice

Indices avérés : Carrières souterraines : rayon de 40m (marnières, argilière, cailloutière, pierre de taille..)

DEPARTEMENT DE L'EURE

Commune d ' HEUBÉCOURT - HARICOURT

PLU : Plan Local d'Urbanisme

CBC - Architecture & Urbanisme
C. BOUDARD - CAPON
Architecte DPLG - Urbaniste
1 Ter rue de Mantue - BP 243 - F-27002 EVREUX cx
Tél : 02 32 39 31 66 - Fax : 02 32 39 50 04

PLAN DE ZONAGE

2.2

Procédure du		Modif cation	Echelle
Date	18 JUIL. 2012	Date	1/2000
arrêté le: 18/09/2012			
approuvé le:			

Ce plan est le fond de plan destiné à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme - Il n'a pas valeur de Cadastre.